

Programme suisse pour Erasmus+  
Appel à projets 2024

## Formation des adultes

## Subventions

## Projets de mobilité internationale

**OUTGOING** : Projets ayant lieu à l'étranger  
**INCOMING** : Projets ayant lieu en Suisse

Tous les pays du monde sont éligibles dans le cadre de projets de mobilité internationale (cf. document).

Les mobilités sont octroyées sur la base d'activités concrètes et subventionnées selon des forfaits prédéfinis pour le **séjour, le voyage, l'organisation...**

**Frais de voyage** : Le forfait de voyage est destiné à couvrir les frais de voyage du lieu de résidence au lieu où l'activité se déroule et retour. En règle générale, il est recommandé d'utiliser les transports publics. Les forfaits de voyage se répartissent en quatre régions géographiques, en fonction de la distance entre le pays d'origine et le pays de destination.

**Frais de séjour** : Le forfait sert à couvrir le logement, les repas et autres dépenses personnelles des participants. Les forfaits de séjour dépendent du coût de la vie dans le pays de destination et sont répartis en trois catégories de pays. Tous les pays et territoires d'outre-mer (PTOM) européens se voient attribuer le même forfait de séjour que l'État membre de l'UE auquel ils appartiennent, à savoir le Danemark (Groenland), la France (p.ex. La Réunion), les Pays-Bas (p.ex. Aruba) ou le Royaume-Uni (p.ex. Îles Malouines).

**Coûts pour les besoins particuliers** : Lorsque des personnes en situation de handicap participent au projet, les coûts associés à leur participation peuvent être couverts. Par exemple, le transport spécial pour les personnes en fauteuil roulant. Le décompte final se fait sur la base des frais effectifs et sur présentation des justificatifs.

**Frais d'organisation** : Ce forfait destiné à l'institution requérante sert à couvrir les coûts de projet tels que, par exemple, le matériel, la communication, les séances d'information, etc.

Les quatre régions de voyage (pour les forfaits de voyage) et la répartition des pays de destination dans les trois catégories de pays (pour les forfaits de séjour) sont expliquées dans un document annexe.

Coûts éligibles	Subventions	
Voyage selon distance (outgoing et incoming)	Régions	Par personne
	Région 1: Europe	CHF 400
	Région 2 : Afrique du Nord Asie de l'Ouest Fédération de Russie	CHF 500
	Région 3 ; Asie du Nord et Asie centrale Sous-continent indien Afrique subsaharienne Amérique du Nord, centrale et latine	CHF 800
	Région 4 : Asie de l'Est Antarctique et Océanie	CHF 1'000
Organisation	Outgoing CHF 420 (1-100 pers.) CHF 240 (à partir de 101 pers.)	Incoming CHF 240 (1-100 pers.) CHF 120 (à partir de 101 pers.)
	Cours (outgoing et incoming) CHF 84 /pro Tag (max CHF 840)	
Besoins particuliers (outgoing et incoming)	max. CHF 12'000 de frais effectifs / personne	
Séjour (jours de voyage non compris)	Pays de destination	Par jour / par personne 2-60 jours
	Catégorie de pays 1	CHF 144
	Catégorie de pays 2	CHF 168
	Catégorie de pays 3	CHF 192